



Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLO 66

ID : 033-213300700-20220927-202256-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2022

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Audrey JOLLY, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ, Sophie OLIAS—ZEITSCHEL

**Etaient absent excusé :** Gilles RODRIGUEZ, Magali LARAPIDIE

**Secrétaire de séance :** Catherine SANCHEZ

**DELIB\_2022/56\_Finances**

**Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2023**

Monsieur le Maire,

**EXPLIQUE** que chaque année l'ONF fait des propositions sur le programme des coupes de bois de la forêt communale, cette année l'ONF propose de faire des éclaircies sur les parcelles n°16, 17, et 20

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de bois de l'année 2023 présentée par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité de

**VALIDER** la proposition du programme des coupes de l'année 2023 proposée par l'ONF et annexée à la présente délibération ;

**DECIDE** que les coupes des parcelles n°16, 17 et 20 (numérotation ONF) seront vendues sur pied par l'ONF à l'unité de produit (stérés bord de route) ;

**DECIDE** que les bois participeront aux ventes groupées de l'ONF en vue d'alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier, et que l'exploitation sera réalisée par l'ONF dans le cadre de convention de vente et exploitation groupées.

**DECIDE** que le nettoyage des pins se fera par la commune

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLO 67

ID : 033-213300700-20220927-202256-DE

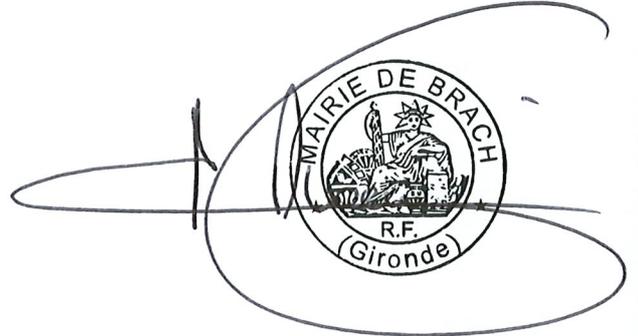
**DECIDE** que la coupe et la vente des chênes seront gérées par la Commune

**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
C.SANCHEZ

Le Maire,  
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLO 68

ID : 033-213300700-20220927-202256-DE

Commune de BRACH

PROPOSITION DU PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNEE "2023"

I - Proposition d'assiette des coupes à inscrire en "2023"

1-1- Coupes reportées d'années antérieures et à inscrire en "2023"

essence	nature coupe	n°parcelle	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations*
PM	E2	16	200	10	Vente UP

200 10

\* préciser l'année de report de la coupe

1-2- Coupes prévues à l'état d'assiette "2023" de l'aménagement et à inscrire en "2023"

essence	nature coupe	n°parcelle	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations
PM	E2	17	60	3,00	Vente UP
PM	E2	20	200	8,00	Vente UP

260 11,00

1-3- Coupes prévues à un état d'assiette postérieur à "2023" sur l'aménagement et à anticiper en "2023"

essence	nature coupe	n°parcelle	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations*

\*année de prévision sur l'aménagement

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLO 69

ID : 033-213300700-20220927-202256-DE

**1-4- Coupes non prévues sur l'aménagement et à inscrire en "2023"**

essence	nature coupe	n°parcèle	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations*

**II - Proposition d'ajournement ou de suppression de coupes prévues en 2023 à l'aménagement**

**2-1- Ajournement de coupe**

essence	nature coupe	n°parcèle	surface (ha)	année de report	motif du report

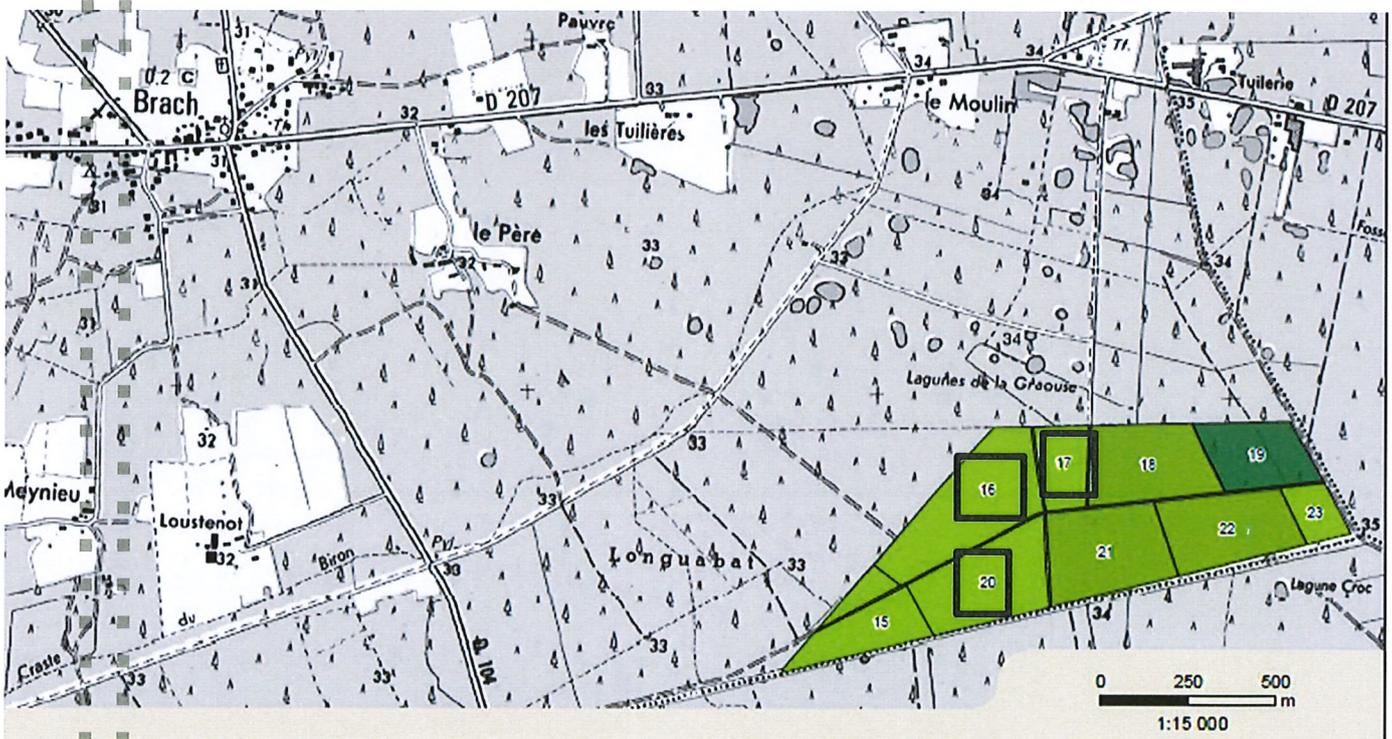
**2-2- Suppression de coupe**

essence	nature coupe	n°parcèle	surface (ha)	motif de la suppression	

Proposé le ..... 19/09/2022

Le Technicien forestier

LACOURLY Laurent



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\* Fax : 05.56.58.12.97